

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.


Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01118268 - 21 - 1				
2. Nom et adresse de l'opérateur : SCEA DE PENILLOU Pénillou 86150 - QUEAUX Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Mélanges céréales légumineuses : fèverole et blé Mélanges céréales légumineuses Luzerne Prairie temporaire Prairie permanente Jachère, gel annuel entrant en rotation : J5M Jachère, gel annuel entrant en rotation : J6P Autres : SNE Autres : Bordures / Bande tampon Lin non textile Soja Blé tendre	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du : au :	
		biologique	27/04/2021	31/12/2022
		biologique	27/04/2021	31/12/2022
		biologique	27/04/2021	31/12/2022
		biologique	27/04/2021	31/12/2022
		biologique	27/04/2021	31/12/2022
		biologique	27/04/2021	31/12/2022
		biologique	27/04/2021	31/12/2022
		biologique	15/05/2021	31/12/2022
	biologique	27/04/2021	31/12/2022	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 27/04/2021			

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 24/06/2021
Le Directeur, François LUQUET



Page 1

